

LIGUE SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE MÉDITERRANÉE
115 Avenue Aiméée Solée
km Delta 30900 NIMES
Tél : 04.66.55.37.67
Email : comite@orange.fr

le 30.01.2019
n° : CC2/2019

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

47^{ème} COURSE DE COTE

12-13 & 14 avril 2019

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALÈS

Organise les 12, 13 et 14 avril 2019 une compétition automobile internationale dénommée : 47^{ème}
COURSE DE COTE INTERNATIONALE ST JEAN DU GARD – COL ST PIERRE

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne
- Le Trophée CFM Challenge
- Le Championnat de Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile

Le présent règlement a été approuvé par la FIA sous le numéro .. en date du , et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

Organisateur technique

Nom : Association Sportive Automobile d'Alès

Adresse : Pôle des Sports Mécaniques Alès en Cévennes

Traverse Lori TOSI, Vallon de Fontanes

30520 St Martin de Valgalgues, France

Téléphone : +33 4 66 55 65 66

Téléphone : +33 6 96 67 69 04

Email : asa.ales30@yahoo.fr

Site Internet : www.asa-ales.fr

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 57
DATE 07.10.2019

Le Comité d'Organisation

Président	Frédéric ROSSEL	Lic n°3954
Président Délégué	Samuel TEISSIER	Lic n°2010
Vice Président	Franck SAUMADE	Lic n°172406
Vice Président	Yannick TRIBES	Lic n°187790
Secrétaire	Nathalie CHANTAGREL	Lic n°9549
Secrétaire Adjointe	Audrey JULIAN	Lic n°170779
Trésorier	Nicolas BARONI	Lic n°205725

Ainsi que M. Michel AGUILLON ORTIZ ; M. Nicolas BALDIT ; M. Vincent BELTOISE ; M. David BOULANGER ; M. René BRUNET , M. Fabien DARDALHON, M. Jacky DWORACZEK, M. Damien GRAND, M. Jacques MARONCLE, Mme Corinne MASSY, M. Michel MOLINES, M. Vincent RAVEL, M. Michel VEZON, ainsi que Mme Edwige APARICIO, Mme Léa CLEMENT, Mme Estelle LACALLE, Mme Fabienne MOLINES, Mme Laurence GRAND et toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès et l'Ecurie des Camisards

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA ¶

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE ¶

1.1P. → OFFICIELS ¶

Compétition Internationale et nationale ¶

Président du Collège des Commissaires Sportifs	→	M. Josep BESOLI	→	Licence n°01-0A-AND ¶
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	→	M. Saniin PARO	→	Licence n° (désigné par FIA) ¶
	→	M. Claude MARY	→	Licence n°1622 ¶
Secrétaire du Collège des Commissaires	→	Mme Emilie TRAMONT	→	Licence n°179234 ¶
Directeur de Course	→	M. Marc HABOUZIT	→	Licence n°7145 ¶
Directeurs de Course Adjoints	→	Mme Christelle HABOUZIT	→	Licence n°128356 ¶
Directeur de Course Adjoint Délégué VHC	→	M. Daniel BLANQUIN	→	Licence n°1941 ¶
Directeur de Course Adjoints	→	M. Bernard COUSIN	→	Licence n°59 ¶
Directeurs de Course Adjoints (Parc Haut)	→	M. Nicolas BALDIT	→	Licence n°134045 ¶
Directeurs de Course Adjoints (Inter)	→	M. Alain SZAFARZYK	→	Licence n°134045 ¶
Directeur de Course Adjoint Délégué Sécurité ASN	→	M. Patrick BOUTEILLER	→	Licence n° 128253 ¶
Directeurs de Course Adjoints (Parc Départ)	→	Mme Nathalie CHANTAGREL	→	Licence n°9549 ¶
Convoi Départ St Jean	→	Mme Véronique CARBOU	→	Licence n°119788 ¶
Commissaire Technique responsable	→	M. Serge PEGOLOTTI	→	Licence n°6047 ¶
Commissaires Techniques adjoints	→	M. Yvon JOURNAUX	→	Licence n°19327 ¶
	→	M. Alain COSTE	→	Licence n°18050 ¶
	→	Mme Catherine BERSZAKIEWICZ	→	Licence n°224902 ¶
	→	M. Christophe NATEWAJKO	→	Licence n°43054 ¶
	→	M. Jean Pierre ROLLAND	→	Licence n°2694 ¶
Médecin responsable	→	M. Michel ROMIEU	→	Licence n°9031 ¶
Chargé de la mise en place des moyens	→	M. Bruno PONS	→	¶
Responsable chargés des relations avec les concurrents	→	M Hervé BESSON	→	¶
Chargé des relations avec les concurrents	→	M. Gérard LEGIOT	→	Licence n°3293 ¶
Chargé des relations avec les concurrents	→	M. Gérard DURAND	→	Licence n°13816 ¶
Chargé des relations avec les concurrents	→	M. Yvan PRISTCHEPA	→	Licence n°205325 ¶
Responsable de la pré grille départ	→	M. Thierry LEFOLL	→	Licence n°58387 ¶
Responsable de la pré grille départ	→	Mme Emilie GISPER	→	Licence n°31683 ¶
Responsable de la pré grille départ	→	Mme Magali VIDAL	→	Licence n° 179595 ¶
Chargé de presse	→	M. Jacques FURET	→	Licence n°223132 ¶
Chargé des Commissaires de route	→	Mme Nathalie CHANTAGREL	→	Licence n°9549 ¶
Chronométrateurs	→	M. Jean Paul DURAND	→	Licence n°27683 ¶
Observateur	→	M. Norbert BIAGIONI	→	Licence n°25075 ¶
Responsable vérifications administratives	→	Mme Antonia DURAND	→	Licence n°203308 ¶
Responsable Remise des Prix	→	ASA Alès	¶	
Speaker	→	M. Jean Michel BAYEN	→	Licence n°245484 ¶
Responsable des engagements	→	Mme Edwige APARICIO	→	Tel 06 60 19 41 81 ¶
Chargée de la communication ASA Alès	→	Mme Laurence GRAND	¶	

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 3 avril 2019 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le 8 avril 2019 à 20 heures.

Vérifications administratives le vendredi 12 avril 2019 de 9H30 à 12H30 et de 14H00 à 19H00.

Vérifications techniques le vendredi 12 avril 2019 de 9H45 à 12H45 et de 14H15 à 19H15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 12 avril 2019 à 22 heures.

Briefing des pilotes soit le vendredi 12 avril 2019 à 19H30 soit fera l'objet d'une communication écrite distribuée lors des vérifications administratives.

Briefing des commissaires le vendredi 12 avril 2019 à 20 heures – Espace Paulhan – avenue de la résistance 30270 St Jean du Gard

Essais chronométrés le samedi 13 avril 2019 à 8 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le samedi 13 avril 2019 à 15H30.

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B)

Course

- 1^{ère} montée le samedi 13 avril 2019 à partir de 16h30. Obligatoire pour les inscrits CEM/CFM
- 2^{ème} montée le dimanche 14 avril 2019 à partir de 9H00
- 3^{ème} montée le dimanche 14 avril 2019 à partir de 12H30

Podium Championnat : le dimanche 14 avril 2019 15 minutes après l'arrivée de la dernière voiture du convoi à St Jean du Gard, Cour du Château, St Jean du Gard ou Halle du Marché Couvert en cas de pluie.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

PODIUM le dimanche 14 avril 2019 : 15 minutes après l'arrivée de la dernière voiture du convoi à St Jean du Gard.

Remise des prix le dimanche 14 avril 2019 après le podium Championnat de la dernière voiture du convoi à St Jean du Gard, dans la Cour du Château ou Halle du Marché Couvert en cas de pluie.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le vendredi 12 avril 2019 à 19H30 à l'Espace Paulhan.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 12 avril 2019 de 9H30 à 12H30 et de 14H00 à 19H00 à l'Espace Paulhan, Avenue de la Résistance, 30270 St Jean du Gard

Vérifications techniques le vendredi 12 avril 2019 de 9H45 à 12H45 et de 14H15 à 19H15 à l'Espace Paulhan, Avenue de la Résistance, 30270 St Jean du Gard

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Rossel et Fils Peugeot St Jean du Gard

Adresse : 188 Grand Rue, 30270 ST JEAN DU GARD

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le vendredi 12 avril à 19H15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le vendredi 12 avril 2019 à 19H30.

Pesage des voitures libre ou obligatoire vendredi 12 avril 2019 de 10H15 à 12H30 et de 14H15 à 19H00.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Postale : ASA Ales, Pôle Mécanique Alès-en-Cévennes, Traverse Lori TOSI, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Mail : asa.ales30@yahoo.fr

jusqu'au 3 avril 2019 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 660 €, réduits à 330 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

- Concurrents engagés au CFM Challenge : 280 €, licenciés ASA Alès : - 50 € de remise sur le tarif correspondant à leur statut.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 100, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 220.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire voir additif n°1 de l'organisation

Publicité optionnelle, éventuellement communiquée ultérieurement par l'organisateur

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte internationale de St Jean du Gard – Col St Pierre se déroulera sur le parcours suivant ...

Route Départementale 260 – Corniche des Cévennes

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Bannières alt 244 m

Arrivée : Chemin du Resses – Col St Pierre alt 585 m

Pente moyenne 6,6% - maximum 8%

Longueur du parcours 5 080 m

Modalités de retour au départ par convoi

Parc de départ - St Jean du Gard

Parc d'arrivée - Après l'arrivée – Col St Pierre

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

Convoi : Place Carnot devant le Temple

Course : en amont de la ligne de départ

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à St Jean du Gard intramuros

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du mardi 9 avril 2019 à 14 heures

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé Col St Pierre dans la zone d'arrivée.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Espace Paulhan, 30270 St Jean du Gard
- pendant les essais et la course : Place Carnot au Point Presse
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée à la Buvette de l’Ecurie des Camisards

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu Espace Paulhan, le vendredi 12 avril 2019 de .8H. à 19 heures.

Téléphone permanence n° 06 86 78 72 87

Centre de secours le plus proche :

Lieu : La Glacière RD 907, 30270 ST JEAN DU GARD Téléphone n° 04 66 54 26 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Espace Paulhan à St Jean du Gard le vendredi 12 avril 2019 à 19H30 et/ou distribué lors des vérifications administratives.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n’est pas autorisé

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

Tous les prix en espèces seront accompagnés d’une coupe (pas de cumul des coupes)

	Général Série A	Général Série B	GROUPE	CLASSE
1 ^{ère}	500	500	520	330
2 ^{ème}	400	400	260	130
3 ^{ème}	300	300	130	
4 ^{ème}	200	200		
5 ^{ème}	100	100		
1ère dame	330	280		
1er jeune	280	280		

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 avril 2019 15 minutes après l'arrivée de la dernière voiture du convoi à St Jean du Gard.

Les prix en espèce et coupe CEM/CFM ne sont pas cumulables.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.